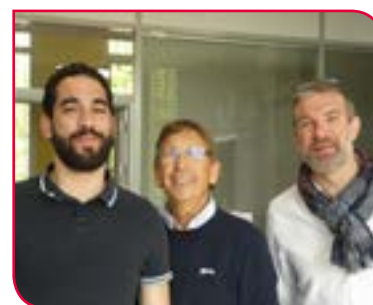




LES ECHOS



ZOOM SUR EN PAGE 2



⊙ Organisation du temps scolaire

VIE MUNICIPALE PAGES 3 A 5

- ⊙ Retour sur le conseil municipal du 29 mars
- ⊙ Enfance
- ⊙ Travaux
- ⊙ Commémoration Armistice
- ⊙ CCAS - Mix'Âges

VIE ASSOCIATIVE PAGES 5 A 8

- ⊙ CT Dombes
- ⊙ Ain Sud Foot
- ⊙ ARTEMIS
- ⊙ Saint-Maurice Tennis
- ⊙ Club Amitié Loisirs
- ⊙ Sou des écoles
- ⊙ Ain Sud Foot

VIE PRATIQUE PAGES 9 A 10

- ⊙ Fête du vivre ensemble
- ⊙ Gendarmerie : 10 conseils contre les cambriolages
- ⊙ Swing sous les Etoiles
- ⊙ Ca bouge en Dombes Côtière !
- ⊙ Transfert du cabinet infirmier
- ⊙ Les jeudis de l'emploi
- ⊙ Agenda - Etat Civil - Permanences

EDITO

La fibre optique dans le département de l'Ain provoque des tensions. Le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'e. communication de l'Ain) s'est engagé il y a 10 ans à déployer la fibre dans le département permettant ainsi aux zones blanches, nombreuses dans l'Ain, de recevoir le très haut débit. Si la noblesse de l'engagement ne fait pas débat, le modèle économique est, lui, beaucoup plus critiquable. En effet, les zones économiquement «rentables» comme Bourg-en-Bresse sont d'ores et déjà desservies par Orange. Il reste à la charge du SIEA d'équiper les secteurs isolés du département. Ce qui nécessite de gros investissements pour raccorder de petites communes qui ne présentent pas un retour sur investissement garanti. Pendant ce temps, les secteurs comme la Côtière et le Val de Saône, pourvoyeurs de nombreuses connexions au réseau du SIEA, ne sont pas fibrés. Il en résulte une situation financière du SIEA très préoccupante avec l'impossibilité de contracter de nouveaux emprunts nécessaires pour équiper le reste du département. La réponse du syndicat auquel la commune de Saint-Maurice-de-Beynost adhère, comme 408 des 419 communes de l'Ain, est une fuite en avant appelant l'état, le département, la région à subventionner le déploiement de la fibre. Bien sûr, nous sommes tous dans l'attente du très haut débit mais sous prétexte que le haut débit est déjà la règle chez nous, on nous annonce comme délai final 2021. Le plan de financement n'existe pas et tout dernièrement, un appel à la «solidarité» des communautés de communes a été lancé. Ce serait, pour elles, en moyenne, 150 000 € sur 15 ans, qu'il faudrait verser dès à présent sans aucune garantie, soit près de 2 250 000 € que les élus d'aujourd'hui s'engageraient à payer sur leurs prochains budgets et ce, pour toutes les communautés de communes. Voilà la seule réponse que nous obtenons, la fuite en avant, sans aucune remise en question du modèle économique intenable, à l'origine de ces difficultés. Nous sommes des élus responsables de l'argent public qui se raréfie. Galvauder la notion de solidarité pour justifier une prise en otage des collectivités n'est pas entendable. Devrons-nous signer un chèque en blanc alors que depuis un an nous n'avons cessé de réclamer un changement de modèle économique et un plan de financement sérieux ? Quand serons nous enfin entendus ?

Pierre GOUBET,
Maire de Saint-Maurice-de-Beynost



ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE



Monsieur Monchanin adjoint chargé de l'enfance et de la jeunesse, et Monsieur Jean-Noël Valot directeur du service Enfance Jeunesse, pourriez-vous nous expliquer les raisons qui nous ont amenés à une nouvelle modification des rythmes scolaires ?

Dans le cadre de la loi de Refondation de l'Ecole de juillet 2013, notre commune a connu depuis septembre 2015 une organisation du temps scolaire selon 5 matinées et 4 après midi de classe, à l'issue desquelles les temps d'activité postscolaire (TAP) ont accueilli gratuitement les élèves, soit près de 70 % des écoliers Mauriciens.

Le 27 juin 2017, le décret du ministre M. Blanquer, indique que l'Inspecteur d'Académie peut autoriser une adaptation de l'organisation de la semaine scolaire sur 8 demi-journées à condition que la proposition résulte d'un accord entre la commune et les conseils d'école.

A Saint-Maurice-de-Beynost, en novembre 2017, lors des conseils d'école, les enseignants ont fait savoir qu'ils souhaitaient un retour à une semaine sans classe le mercredi matin, les représentants des «Parents Indépendants» ont fait savoir qu'ils soutenaient cette demande.

Dès la fin du mois de novembre, l'équipe municipale a engagé une large concertation avec les représentants des parents d'élèves et les enseignants, lors de 3 réunions (30 novembre - 19 décembre - 25 janvier) dans des échanges constructifs, respectueux des avis de chacun. Une conférence par une chronobiologiste a éclairé les débats pour mieux appréhender nos contraintes matérielles et budgétaires. La prise en compte d'une cohérence territoriale au sein de la CCMP permettrait aux associations sportives et culturelles d'organiser des activités en dehors du temps scolaire.



Un conseil d'école extraordinaire réuni le 08 février 2018 s'est prononcé majoritairement pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

S'agissant des horaires retenus pour chaque groupe scolaire, la municipalité a tenu à faire valoir la nécessité de maintenir une pause méridienne permettant l'organisation de la restauration dans les meilleures conditions possibles (*).

Ils s'établiront ainsi en septembre prochain :
Ecole maternelle : 8h45 à 12h et 14h à 16h30.
Ecole élémentaire : 8h30 à 12h et 14h15 à 16h45.

Les conséquences pour les activités péri scolaires :

1- La fin de l'organisation du temps scolaire sur 9 demi-journées aura pour conséquence budgétaire l'arrêt des subventions d'état qui finançaient environ 50% des TAP en complément du budget municipal.

2- Le service Enfance Jeunesse de la municipalité organisera une garderie périscolaire comme habituellement le matin avant la classe et à la sortie des cours, l'organisation d'une étude surveillée est en projet pour l'école élémentaire. L'ensemble de ces activités périscolaires seront organisées avec une participation financière des parents.

3- Un accueil du centre de loisirs sera ouvert les mercredis matin.



Pour conclure, notre volonté a été de garantir une organisation scolaire et périscolaire cohérente et compatible avec les contraintes réglementaires et budgétaires.

Nous demeurons attachés à la concertation constructive avec les différents partenaires dans le but d'assurer un service de qualité au bénéfice des écoliers Mauriciens.

(*) Le service municipal assure l'encadrement des activités périscolaires et du temps méridien comprenant la restauration de près de 70 % des écoliers Mauriciens.

L'équipe des Echos vous remercie pour toutes ces précisions, et pour tous les efforts que vous déployez dans l'intérêt des enfants.

RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Stratos TSALAPATIS est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation procès-verbal du 1er février 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Décisions prises par le Maire par délégation

M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal.

La délibération n'est pas soumise au vote.

4. FINANCES-COMMANDE PUBLIQUE**4.1 Exercice 2017 - Approbation du compte de gestion - Budget principal de la commune**

Les résultats s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : 6 061 999,19 euros
- Section d'investissement : 821 554,03 euros
soit un excédent global de clôture de 6 883 533,22 euros

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.2 Exercice 2017 - Approbation du compte de gestion - Budget annexe de l'assainissement

Les résultats s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : 576 187,45 euros
- Section d'investissement : - 328 805,07 euros
soit un excédent global de clôture de 247 382,38 euros

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.3 Exercice 2017 - Approbation du compte administratif - Budget principal de la commune

Les résultats s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : 6 061 999,19 euros
- Section d'investissement : 821 554,03 euros
soit un excédent global de clôture de 6 883 533,22 euros

M. le Maire ne pouvant prendre part au vote, la présidence de la séance est laissée à Mme GREAU.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Intervention de M. TURGIS

4.4 Exercice 2017 - Approbation du compte administratif - Budget annexe de l'assainissement

Les résultats s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : 576 187,45 euros
- Section d'investissement : - 328 805,07 euros
Soit un excédent global de clôture de 247 382,38 euros

M. le Maire ne pouvant prendre part au vote, la présidence de la séance est laissée à Mme GREAU.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.5 Exercice 2017 - Affectation du résultat - Budget principal de la commune

- section de fonctionnement :

* recette au compte 002 : 5 908 208,36 €

- section d'investissement :

* dépense au compte 001 : 821 554,03 €

* recette au compte 1068 : 153 790,83 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

4.6 Exercice 2017 - Affectation du résultat - Budget annexe de l'assainissement

- section d'exploitation :

* recette au compte 002 : 163 881,38 €

- section d'investissement :

* recette au compte 001 : 328 805,07 €

* recette au compte 1068 : 412 306,07 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

4.7 Exercice 2018 - Budget principal - Décision modificative n° 1

Certains crédits inscrits au Budget Primitif 2017 doivent faire l'objet de réajustements.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.8 Exercice 2018 - Budget annexe de l'assainissement - Décision modificative n° 1

Certains crédits inscrits au Budget Primitif 2017 doivent faire l'objet de réajustements.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.9 Convention entre la commune de Saint-Maurice-de-Beynost et ORANGE - Modalités de financement de l'opération de dissimulation du réseau des télécommunications - Avenue des Ecoles

Dans le cadre de la réhabilitation de l'avenue des Ecoles, les réseaux aériens seront enfouis. Le câblage du réseau de télécommunications sera réalisé par Orange, qui est propriétaire du réseau. Une convention est à formaliser sur les modalités administratives, techniques et financières des travaux. Le projet de convention annonce un montant de 4 273,40 € HT répartis comme suit :

- Commune de Saint-Maurice-de-Beynost 1 265,31 € HT ;

- Orange : 3 008,09 € HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Intervention de M. TURGIS

4.10 Contrat d'affermage du service public de la restauration collective pour les usagers du scolaire, périscolaire, crèche et portage de repas - Echancier de paiement d'une créance constatée

Le contrat d'affermage prévoit que les prix unitaires des repas soient établis sur la base de 46 380 repas par exercice. Lorsque le nombre total effectif de repas distribués au cours de l'exercice varie de plus ou moins de 10%, le prix unitaire des repas est ajusté en fin d'exercice. Les opérations d'apurement des comptes font apparaître un dépassement du seuil d'activité de 475 repas. Ainsi, après vérification des montants recalculés des frais fixes, le délégataire doit verser à la commune les sommes de :

- 9 186,65 € HT au titre des provisions non dépensées

- 24 074 € HT au titre de la mise en jeu de l'article 32 du contrat. La commune est redevable de la somme de 4 494,78€ HT au titre de régularisation du 12ème prévisionnel de l'exercice 2017/2018. Donc la société ELRES est redevable de la somme de 30 347,99€ TTC.

A la demande du prestataire, le conseil municipal décide d'échelonner son paiement sur les exercices budgétaires 2018 et 2019. La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. URBANISME**5.1 Classement dans le réseau des voies communales des rues dénommées Lucie Aubrac, Simone de Beauvoir, et Olympe de Gouge**

Classement des nouvelles voies dans le réseau de voies communales :

Sous le N° 51, la rue Lucie Aubrac, sous le n° 52, la rue Simone de Beauvoir, sous le N° 53, la rue Olympe de Gouge.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5.2 Classement dans le réseau des voies communales de la rue dénommée Jean Tissot

Le conseil municipal décide de classer la rue Jean Tissot dans le réseau des voies communales sous le n° 55.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5.3 Echange de terrain entre la commune de Saint-Maurice-de-Beynost et le promoteur EUROPEAN HOMES en vue de la création d'un cheminement doux.

Une piste cyclable et piétonne est prévue le long de la voie ferrée entre les Ranches et la limite de Beynost. La municipalité a engagé des discussions avec les propriétaires afin d'acquérir les terrains. La Commune échangera avec European Homes une

RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018 - SUITE

partie de sa parcelle AD 453 avec la partie des parcelles AD 140, 142, 145, 239 et 512 concernées. Le promoteur prendra à sa charge les frais notariés relatifs à cet échange.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5.4 Déclassement de la maison et du terrain sis 17 chemin de Thil du domaine public

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. ENFANCE - JEUNESSE

Modification de l'organisation des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2018

Suite à une demande de la majorité des enseignants des deux écoles de la commune ainsi que d'une majorité de parents d'élèves, la municipalité a engagé une concertation avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative. L'ensemble des participants s'est appliqué à exprimer son avis sur l'organisation actuelle des rythmes scolaires, les points positifs et les limites, afin de faire émerger un consensus général. Après discussion, et avec l'accord du conseil des maîtres des deux écoles, ainsi que de celui des associations de parents d'élèves, la proposition d'horaire scolaire suivante a émergé :

• 8h30 - 12h / 14h15 - 16h45 en élémentaire

• 8h45 - 12h15 / 14h - 16h30 en maternelle

Le conseil municipal s'est prononcé sur la mise en place d'une organisation dérogatoire du rythme scolaire pour une organisation sur 4 jours d'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis selon les horaires proposés ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Questions des conseillers et informations diverses

1/ M. le Maire transmet le résultat des élections de Tramoyes et l'arrivée d'une nouvelle équipe autour de M. Xavier DE-LOCHE.

Il annonce que la collaboration avec la commune de Tramoyes sera facilitée et que des projets de mutualisation devraient se mettre en place. Cela implique également des modifications au sein de la CCMP et des changements de délégation de compétences des vices présidents. M. le Maire devrait se voir attribuer la compétence de l'assainissement et celle de la GEMAPI en plus de celle concernant le CISPD. La mise en place du CSU devrait être opérationnelle dès l'automne prochain. 2/ M. le Maire informe qu'une réunion est organisée le 30 mars à la CCMP avec le SIEA, qui est dans une situation financière très délicate et demande aux communautés de communes de contribuer à l'effort financier. Or ces dernières ne sont pas compétentes pour être contributeur du SIEA, même si certains expliquent qu'au titre de leur compétence «développement économique» elles pourraient le subventionner. Le SIEA a déjà triplé la participation par habitant en 2017 et aujourd'hui il semblerait qu'il veuille faire payer davantage les communes. M. Restat rappelle que lors de la dernière assemblée générale le modèle économique a été remis en cause par l'ensemble des parties représentées, et un comité d'étude devait être mis en place, en échange, les communes avaient accepté d'augmenter leur contribution de 1 € à 3 € par habitant. Il explique que lors de la réunion de la CCMP du 30 mars il ne participerait pas au vote qu'il juge illégal puisque la CCMP n'a pas cette compétence.

La séance est levée à 22h45

Prochain conseil jeudi 31 mai 2018

Le compte-rendu complet du conseil municipal est disponible sur le site internet de la commune. Vous pouvez également vous le procurer sur simple demande en mairie.

ENFANCE

LA CHASSE AU GASPI CONTINUE ...

Depuis la rentrée 2017-2018, la commune de Saint-Maurice-de-Beynost est signataire de la charte contre le gaspillage alimentaire. Cette charte a été co-rédigée par les communes de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau. Avant les vacances de printemps, Camille, ambassadrice du tri à la CCMP, est venue au restaurant scolaire de la Sathonette et a été ravie de constater que les actions menées pour limiter le gaspillage alimentaire ont porté leurs fruits. Les enfants du conseil de cantine ont ensuite créé cette affiche expliquant l'importance de continuer cette chasse au quotidien. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet de la CCMP :

<http://www.cc-miribel.fr/tri-des-dechets/les-actions-pedagogiques>. Les artistes sont : Adam, Ambre, Antonin, Arthur, Mathis, Romane et Yanis.



INSCRIPTIONS ALSH ETE 2018

Deux soirées d'inscriptions se tiendront sur le site de la Sathonette : les mercredis 23 et 30 Mai de 17h30 à 19h30. Vous pourrez à cette occasion inscrire votre (vos) enfant(s) pour toutes les vacances d'été (ouverture du 9 au 27 juillet et du 20 août au 31 août). Pour valider votre inscription, munissez-vous de la fiche d'inscription (disponible sur le site Internet de la commune, à l'accueil de la Mairie ou sur place lors de la permanence) et du règlement. Pensez à prendre avec vous les différents justificatifs des éventuelles aides de paiement (CAF, CE, ANCV...). Lors de ces deux soirées, une partie de l'équipe sera présente pour échanger avec vous sur l'organisation des vacances. Les personnes ne pouvant se rendre disponible lors de ces deux soirées, pourront inscrire leurs enfants à la Mairie (sous réserve des places libres) à partir du 31 Mai, lors des permanences les lundis et jeudis après-midi de 14h à 18h30.

Aucune inscription ne sera prise par mail, courrier ou téléphone.

Contact : 06-48-03-92-77

TRAVAUX

CHEMIN DES COMBES

Le chemin des Combes a reçu un nouveau tapis de roulement sur sa partie la plus abîmée. Celui-ci permettra d'attendre jusqu'à la réfection complète de cette voie très fréquentée. C'est un des principaux accès au centre-ville, mais aussi au forum des Sports, à la piscine, et bientôt au complexe cinématographique ; il devrait passer prochainement « voie communautaire », son entretien relèvera alors de la CCMP.



ECOLE MATERNELLE

Comme à chaque vacances scolaires, la période est propice aux améliorations dans les écoles. Cette année lors des vacances de printemps, l'école maternelle a vu installer une porte demandée depuis longtemps, mais sans caractère prioritaire ; ainsi qu'un revêtement d'enrobé sous le préau. Des améliorations à la satisfaction de tous.



TRAVAUX DIVERS

Parmi les différents travaux effectués en ce mois d'avril, il faut citer aussi le crépi du mur du parking de l'Ane, la création d'un abri de poubelles à la mairie, la remise en état provisoire du chemin des Bottes par la pose d'enrobé sur l'empiètement de la tranchée.



COMMEMORATION ARMISTICE

La commémoration de l'anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945 aura lieu le 8 mai à 9 heures 45 au Monument aux Morts, montée de la Paroche. A l'issue de cette cérémonie, l'assemblée est invitée à se rendre place Charles De Gaulle pour un dépôt de gerbe à la stèle Charles De Gaulle, suivi d'un vin d'honneur à Artémis.



... VIE ASSOCIATIVE

CT DOMBES

Le séjour à Conqueyrac dans le GARD (région Occitanie) s'est déroulé avec 10 membres du CT DOMBES entourés de 30 autres cyclos venant de toute la France. C'est une belle région très touristique, avec notamment : le pont du diable dans les grandioses gorges de l'Hérault ; Anduze en bordure des Cévennes méridionales où il est agréable de déambuler dans les ruelles étroites et tortueuses du centre-ville, l'artisanat y est florissant, avec sa célèbre bambouseraie ; et bien sûr Saint Guilhem le désert, avec son Abbaye de Gellone, au centre du village, superbe témoignage de l'architecture romane du XIème siècle ainsi que son célèbre cloître, ou plutôt ce qu'il en reste (puisque une partie se trouve à New York et l'autre à Montpellier) ; sans oublier le grandiose cirque de Navacelles, dont l'ascension jusqu'au point de vue fut

assez coriace... Ce séjour fut un bon terrain d'entraînement, avec des routes tortueuses et vallonnées. Pour corser l'affaire le mistral froid était de la partie, mais le soleil omniprésent. Certaines fins d'étapes furent pénibles, heureusement le gîte de Monfortain La Gardiole, se révéla accueillant, confortable et paisible. Rappel : toutes les semaines 3 sorties sont possibles + le WE pour les plus vaillants.

Le 10 juin : RDV à Sainte Croix pour le rallye du CT DOMBES avec des parcours de 30-60-90 et 120 km, ainsi que 2 parcours de marche de 5 et 10 km.



ARTEMIS

CONFERENCE CARSAT : LA MEMOIRE

Vous êtes retraité(es) et vous souhaitez obtenir des informations sur la mémoire ? Fonctionnement, exercices, entretien... venez assister à la conférence de la CARSAT jeudi 31 mai 2018 à partir de 9h30. Conférence gratuite, inscriptions à Artémis ! Nous vous attendons nombreux(ses). Si vous souhaitez exercer votre mémoire, la CARSAT vous propose des ateliers à Artémis : 7, 14, 21, 28 juin et 5 juillet. Choisissez le créneau qui vous intéresse : 9h-10h30 ou 10h30-12h. Inscrivez-vous à l'accueil d'Artémis !



Accueil d'ARTEMIS fermé du 7 au 12 mai 2018
La semaine du 7 au 12 mai 2018 l'accueil d'ARTEMIS, Arté'jeunes, et les ateliers parents/enfants seront fermés. La bibliothèque et les activités de loisirs seront maintenues aux horaires habituels.

LA FÊTE DU JEU - JEUDI 31 MAI

Certain font la fête à la grenouille, d'autre la fête à l'andouillette, à Artémis nous faisons la fête de la soupe et la fête du jeu. Si la première a lieu à l'automne, la fête du jeu préfère les beaux jours du printemps. La fête du jeu aura donc lieu le Jeudi 31 Mai devant le centre Artémis de 16h à 19h. Il y aura des jeux pour toute la famille, des plus jeunes aux plus âgés. Vous pouvez venir seul ou à plusieurs, il y aura toujours une partie à commencer. Pourquoi faire une fête du jeu ? Premièrement parce qu'il n'y a pas d'âge pour jouer. Deuxièmement, parce qu'il existe toujours un jeu en fonction des goûts de chacun. Un jeu peut être stratégique, collaboratif, individuel, sportif, un jeu de mot, un jeu de main, un jeu de réflexion ou encore un jeu de création. Y a-t-il besoin d'un troisièmement ? Pour cette édition nous aimerions que la fête du jeu soit l'occasion pour les habitants de St Maurice de nous présenter les jeux auxquels ils aiment jouer. Nous recherchons des personnes qui voudraient bien venir nous faire découvrir leurs jeux préférés. Venez-nous en parler à l'accueil, nous nous ferons un plaisir de jouer une partie ou deux.



THEATRE - ARTEMIS PRODUCTIONS

Cette saison les troupes de théâtre adultes d'Artémis vous proposent de venir faire la fête ! L'équipe du lundi vous invite à un réveillon inattendu : beaucoup de surprises, un défilé d'invités, et surtout quel est le secret de la tente plantée au milieu du salon ? Pièce mise en scène par Didier. La troupe du jeudi s'installe dans une maison de retraite pour le 14 juillet. La directrice a bien du mal à contrôler son personnel. Chacun a plusieurs casquettes parfois surprenantes. Déguisements, feu d'artifice, le bouquet final est surprenant et hilarant ! Pièce mise en scène par Anne. Programme des représentations : « Belle soirée pour un suicide » : 17, 18, 24, 25, 26 Mai à 20h30 « 14 juillet à la maison de retraite » : 2, 7, 8, 9 juin à 20h30 et dimanche 3 juin à 15h.



FÊTE DU VIVRE ENSEMBLE - VENDREDI 1ER JUIN - AU CABANON A MIRIBEL

De Thil à Tramoyes, en passant par Beynost, Saint-Maurice-de-Beynost, Miribel et Neyron, nous vivons tous sur le même territoire, nous nous rencontrons au collège, à l'Académie de Musique et de Danse, à Ain Sud Foot ou encore dans le Colibri... Et si on se retrouvait, le temps d'une soirée, pour partager un peu plus ?

Venez en famille, entre amis, au pique-nique organisé par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP). Sur place une exposition artistique réalisée par les enfants et les jeunes du territoire et une exposition photographique réalisée par tous les habitants qui souhaitent participer. Sur place mini-olympiades pour petits et grands, atelier interactif citoyen, démonstration des gestes de premiers secours, spectacle de musique et de danse, scène ouverte : appel aux talents et ateliers interactifs citoyens d'échanges et de savoirs animeront ce moment festif et convivial... Aire de pique-nique et stands repas et boissons vous attendent.



GENDARMERIE : DIX CONSEILS CONTRE LES CAMBRIOLAGES

1- PROTÉGEZ VOTRE DOMICILE :

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Équipez votre domicile d'une alarme (hurlante intérieur / extérieur ou reliée à une société de sécurité ou à votre téléphone portable).
- Renforcez vos volets et fenêtres.
- Installez des détecteurs de présence.
- Fermez votre porte à clé durant votre absence, la nuit et faites attention la journée.
- Fermez votre portail à clé, surtout la nuit (et le véhicule est verrouillé sur la propriété).
- L'été, ne laissez pas tout ouvert (pas fenêtre et volets ouverts en même temps).

- Quand vous prenez possession d'un nouveau domicile, changez les serrures (même chose si perte de clés).

2- SIMULEZ UNE PRÉSENCE A VOTRE DOMICILE

- En cas d'absence de quelques heures, laissez une lumière ou la télévision allumée.
- Installez un programmateur de lumière pour certaines heures.
- Demandez à un voisin d'ouvrir et de fermer les volets chaque jour.

3- NE LAISSEZ PAS LE COURRIER S'ENTASSER OU LA PELOUSE TROP POUSSER

- Aidez-vous entre voisins ou pour le courrier, faites-le suivre.

4- RANGEZ VOS CLÉS DE VOITURE (POUR ÉVITER LE HOME JACKING)

- Bannissez le vide-poche ou le crochet dans l'entrée.
 - Rangez les sacs à main dans un placard.
- 5- CACHEZ VOS BIENS DE VALEUR
- Trouvez un endroit autre que la chambre des parents ou la salle de bain pour cacher les bijoux.
 - Ne gardez pas de trop fortes sommes à votre domicile (notamment artisans / commerçants).
 - Au pire, équipez-vous d'un coffre (dans un endroit non-visible des visiteurs).
 - Mettez en lieu sûr vos factures (N° de série) et prenez des photos de vos bijoux.

6- RESTEZ DISCRETS SUR VOS PÉRIODES D'ABSENCE

- Ne laissez pas d'annonce sur votre répondeur ou les réseaux sociaux.

- Faites un transfert d'appel de votre ligne fixe sur votre portable.
- Ne révélez pas aux démarcheurs (physiques ou téléphoniques) vos absences.
- Prévenez vos proches.

7- EN CAS D'ABSENCE, ADHÉREZ AU DISPOSITIF « OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES »

- C'est gratuit et simple (formulaire à télécharger sur le site internet Gendarmerie ou dans votre brigade).
- Cela fonctionne toute l'année (pas que pendant les vacances scolaires).

- Associez un proche ou un voisin qui viendra contrôler de temps en temps (en plus de la Gendarmerie).

8- FAITES LE 17 IMMÉDIATEMENT EN CAS D'ÉVÉNEMENTS SUSPECTS

- En cas de démarchage suspect, de repérage (à pied ou en véhicule) dans votre quartier.
- Quand vous voyez des personnes enjamber une clôture ou passer en véhicule avec des cagoules.
- Soyez le plus précis possible dans les descriptions (véhicules, personnes) et restez en ligne si besoin.
- La Gendarmerie travaille 365 jours / 365 (une patrouille est déjà sortie ou peut partir rapidement).

9- NE LAISSEZ PAS DE VISITEURS SE PROMENER DANS VOTRE DOMICILE

- Méfiez-vous de tout le monde (femmes, enfants, professions rassurantes, ...).
- Exigez toujours une carte professionnelle (gendarmes, policiers, commerciaux, facteurs, éboueurs, ...).
- N'allez pas vérifier la présence de votre argent ou de vos bijoux en présence de visiteurs.

10- SI VOUS ÊTES VICTIME DE CAMBRIOLAGES

- Ne touchez à rien et appelez immédiatement votre brigade ou faites le 17.
- Si les cambrioleurs sont encore à l'intérieur, gardez votre calme, ne prenez aucun risque et retenez le maximum d'éléments d'identification (descriptions morphologiques, vestimentaires, langage, ...).
- Faites opposition sur vos moyens de paiement s'ils ont été volés.
- Venez déposer plainte à la brigade en amenant tous les documents nécessaires (assurances, factures, numéros de série, photographies des objets, ...).

AGENDA

Jeu. 3 mai 14h-17h	CIDFF à ARTEMIS Permanence juridique
Dim. 6 mai 9h	ARTEMIS Randonnée à St Germain Mt d'Or
Ven. 11 mai	CIDFF à ARTEMIS Permanence emplois
Mer. 16 mai 13h30	CCAS Mix'Âges
Jeu. 17 mai et Ven. 18 20h30	ARTEMIS Théâtre adultes «Belle soirée pour un suicide»
Sam. 19 mai 8h-12h	Sou des écoles Vente de plantes - marché
Mer. 23 mai 17h30-19h30	ALSH été 2018 Inscriptions à la Sathonette
Jeu. 24 mai 8h30	O.B.S.M. Challenge Marguin
Jeu. 24 mai 20h30	ARTEMIS - Théâtre adultes «Belle soirée pour un suicide»

Ven. 25 mai	CIDFF à ARTEMIS Permanence emplois
Ven. 25 mai 19h15	Saint Maurice Tennis Concours de cartes
Ven. 25 mai 20h30	ARTEMIS - Théâtre adultes «Belle soirée pour un suicide»
Dim. 27 mai	Twirling Bâton Brocante - Salle des Fêtes
Lun. 28 mai 9h	Club Amitié Loisirs Randonnée pédestre mensuelle
Mer. 30 mai 17h30-19h30	ALSH été 2018 Inscriptions à la Sathonette
Jeu. 31 mai 16h	ARTEMIS Fête du jeu
Ven. 1 juin 17h	CCMP Fête du vivre ensemble
Dim. 3 juin	ARTEMIS Randonnée pédestre

ETAT CIVIL

Naissances	
27/03	Hugo BALLESTER
31/03	Elena DIARD
10/04	Louis MAZOT
16/04	Yassin BEN HADJ ALI
16/04	Zakaria YACOUBI
Mariages	
14/04	Eddy JANKOWSKI et Marine PINTO
21/04	Florian COQUEL et Méryl GIROD
Décès	
17/03	Daniel BORDEL
16/04	Nathalie DUBIEF
12/04	Francis BONTENT

PERMANENCE

permanence des adjoints
Sur rendez-vous :

05/05	E. GUILLET Urbanisme
12/05	D. MONCHANIN Affaires scolaires Enfance
19/05	M. BRUGNOT Finances
26/05	C. CHARTON Sport, associations, culture

SWING sous les ETOILES du 29 juin au 4 juillet

La BILLETTERIE du Festival SWING
SOUS LES ETOILES
EST OUVERTE à DOMBES COTIERE
TOURISME !

Pour en savoir plus sur la programmation :

<http://swing-sous-les-etoiles-miribel.com/index.php/programmation>

Ca bouge en Dombes Côtière !

Le Petit Guide de la Côtière 2018 est arrivé !
Venez, dès à présent, le récupérer à Dombes
Côtière Tourisme (1104 grande rue 01700
Miribel). Le Petit Guide de la Côtière, c'est un
concentré d'informations pratiques, d'idées
de sorties, d'activités.

Transfert de cabinet infirmier.

Le cabinet infirmier de Mmes
Martinez-Odier, Extier-Pons, de Luca, Mr Banton
qui était situé au 4 rue Honoré de Balzac,
est transféré :
40 route de Genève, bâtiment les Cèdres,
entrée A, rez de chaussée
à Saint Maurice de Beynost.
Pour tous renseignements : 04.78.55.32.55

LES JEUDIS DE L'EMPLOI

PLANNING

EN MAI
Spécial Jobs d'été

Jeu. 3 mai : Recherche
Jeu. 17 mai : Services et animation
Jeu. 24 mai : Alimentation et catering
Jeu. 31 mai : RFP

Vous êtes demandeur d'emploi, chaque jeudi matin, des entreprises qui recrutent et des centres de formation vous accueillent au Village municipal pour l'emploi de 9h à 12h.

CV
Avec la participation de :

HORAIRES D'OUVERTURES DE LA MAIRIE

Lundi, Jeudi

8h30 - 12h

14h - 18h30

Mardi, Mercredi, Vendredi

8h30 - 12h

La mairie sera
exceptionnellement
fermée vendredi
11 mai 2018

INFORMATIONS
DÉCHETTERIE
CCMP

LES ECHOS DE SAINT MAURICE : Journal municipal de Saint-Maurice-de-Beynost

©Directeur de la publication : P. GOUBET

©Ont participé à la rédaction : Y. ROUX et la commission Information-Communication, l'équipe du Club Amitié Loisirs, l'équipe d'Ain Sud Foot, l'équipe de Saint-Maurice Tennis, l'équipe du Sou des écoles, l'équipe d'ARTEMIS et l'équipe du CT Dombes

©Mise en page : S. JUBAN

©Edition : Mairie, avenue du Mas Rolland

©Distribution : équipe municipale de bénévoles

MAIRIE DE SAINT MAURICE DE BEYNOST : avenue du Mas Rolland

©Tél : 04 78 55 14 08 ©Email : mairie@saint-maurice-de-beynost.fr



Adresse de la déchetterie :
Z.I de la Tuillière à Miribel.

Horaires du 1er avril au 31 oct.

Du lundi au vendredi :

9h-11h45 et 14h00-18h45.

Samedi :

9h00-18h45 sans interruption.